RÉUNION DU 3 JUILLET 2019



L'an deux mil dix-neuf, le trois juillet, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme THUMEREAU Brigitte, 1ère Adjointe.

Étaient présents :

M. LECARPENTIER Christian, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints;

M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine, M. MALO Jean-Claude.

<u>Absents-excusés</u>: M. PERIER Philippe, Maire; M. ORENGE Ludovic, Mme BROUTE Karine, M. JASSAK Julien.

Deux procurations écrites ont été données :

- *M. PERIER à Mme THUMEREAU
- *Mme BROUTE à Mme PIGEON.

Mme CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

A la lecture du compte-rendu de juin, Mme FLOURY précise qu'elle n'a pas demandé une intervention pour remédier au problème d'écoulement des eaux pluviales de la route de Manneville mais elle a signalé la réalisation du travail nécessaire à cet écoulement des eaux pluviales. Suite à une question de M. GUILLAIN sur le nombre de nids de frelons asiatiques répertoriés, il est répondu qu'un nid primaire a été recensé et un nid a été détruit. Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2019 est ensuite approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION PAR M. DODELIN ET M. MAILLET D'UN LIVRET A LA MEMOIRE DE M. LEFRANCOIS PIERRE (n°1/07-2019)

Au nom de l'association locale des Anciens Combattants, M. DODELIN et M. MAILLET soulignent que M. LEFRANCOIS Pierre est un jeune Bréautais, qui est mort en ALGERIE le 26 janvier 1957 pour la France. Afin de conserver sa mémoire et ne pas oublier son sacrifice, M. MAILLET présente à l'assemblée un livret de mémoire comprenant des écrits, des photos et des archives familiales. Il adresse ses remerciements à la famille de M. LEFRANCOIS pour leur contribution à la réalisation de ce livret et à la mairie pour son tirage. M. MAILLET distribue à chaque membre du conseil municipal un exemplaire de ce livret à la mémoire de M. LEFRANCOIS Pierre afin que l'assemblée puisse en prendre connaissance. Il conclue en précisant qu'il reste à la disposition du conseil municipal. M. DODELIN adresse ses remerciements pour la réussite de la Fête de la Musique.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (n°2/07-2019)

<u>Fête de la Musique</u> : Au nom de la commission des Fêtes et Cérémonies, Mme FLOURY donne lecture d'un courrier de remerciements :

« La commission fêtes et cérémonies de la Mairie de Bréauté(Brigitte, Claire, Martine P., Martien T. Sandra), résumé par Bréauté animations remercie :

Nous sommes ravies de la fête de la musique et des 2500 spectateurs venus applaudir les artistes. Le budget total de l'évènement a été de 300€. Il est important de préciser que nous sommes tous bénévoles dans cette aventure.

- Notre metteur en scène LUCIE PHILIPPE (6 mois de bénévolat à temps complet)
- Les bénévoles qui ont travaillé tous les mercredis sur la préparation des costumes et des accessoires : Valérie Lemonnier chef couturière, Gérard Philippe pour la fabrication des gargouilles, Brigitte, Martine Tauvel, Martine Pigeon, Sylvie, Céline, Yann Dupong, tous les enfants faisant partie des figurants de la comédie musicale
- Les belles voix de Bréauté : Régis Pascal, Déborah Maillard, Thaïs Maillard, Iliana, Clara
 Désert, Eléna Turmel, Cathy Gollain, Notre duo Evelyne et Michel

- Les chanteurs de la comédie Musicale :

Delphine dans Esméralda, Gwendoline dans Fleur de Lys, Laurent dans Gringoire, Christopher dans Phoébus, Damien dans Frollo, Vincent dans Clopin, Gilbert dans Quasimodo, Martine dans l'ange

- Le Cercle Gymnique Bolbécais : Avec les Coachs Karine, Juliane, Emilie et toute l'équipe encadrante avec les acrobates :

Jade, Cassiane, Eloïse, Louana, Emeline, Louise, Annaëlle, Tim et Enzo

- Les figurants en gueux : Iliana, Thaïs, Océane, Sylvie, Céline, Charline, Cyprien, Enzo, Déborah, Louane, Léana, Clara, Eléna, Charlie, Elyna, Brigitte et Martine.
- Les danseuses : Ema et Maëlle
- Les soldats : Yann, Garry, Owen, Colin, Théo, Pierre
- Le fou: Ludo
- les Maquilleuses : Léa Pigeon « Un moment d'évasion » et Léa Bunel pour le maquillage artistique
- Le coiffeur : Nicolas Durand
- Le photographe : Alexandre Girou de Normandie Photos
- L'association Le Peuple du Feu
- Les bénévoles de la sécurité : Jacques lamotte, Mike, Seb, Hugo, Christophe
- Les exposants : Sculpteur sur bois, saucissons, magnétiseuse Me Hauguel, ligne de la main avec Sandrine, Les sabots d'argent et de Lumière avec Géraldine, Le peuple du feu, les archers de Bréauté, les bougies parfumées, les stands de restauration de Me Hoffecard et la Valentine, le café du village
- La mise en place, montage des stands et le retrait du matériel : Franck et Rodolphe du CGB, Jean Claude Malo, Jacques Lamotte, Ludovic Barthélémy, Régis Pascal, Guillaume Pascal, Vincent Lemonnier, Mickaël Claereboudt, Vincent Deverre, David Floury, Martine, Brigitte,Rachel, Ema, Cassiane, Jade, les employés communaux (Daniel, Benjamin, Jérôme, Emilie), réseaux environnements pour les branchements électriques,
- Les techniciens de sonorisation, aide au montage, prêt du matériel pour les répétitions
 :Cathy et Ben
- Tous les élèves de l'école de chant havraise avec leur professeur Laétitia Sauvage
- Merci pour le prêt des tables et des chaises le foot FCBB, M. Paillette, Me Auber pour l'église, Jean-Pierre pour la cantine
- Les présentateurs verdettes Franck Siegmound et David Floury
- La présence de nombreux élus locaux : Monsieur Franck Raymond, Mr Denis Merville, Mr
 Périer, Madame Huguette Lesauvage, Monsieur Rougeolle patrice ...
- Tous les enfants et les instituteurs de L'école Henri Blanc pour leur belle chorale
- Toutes les personnes qui ont partagé notre page facebook, qui ont parlé de l'évènement
- La presse Paris Normandie, Courrier Cauchois, France 3
- Merci à Aldric pour le prêt de son champ pour nos mascottes publicitaires
- La gendarmerie

Merci à tous les spectateurs venus en nombre.... vous êtes notre plus belle récompense : MERCI A VOUS !!! »

La commission des Fêtes et Cérémonies remercie également la société DECIBEL, qui a annulé sa facture suite à un problème de son.

- * Marché de Noël : Mme CLAEREBOUDT signale que la commission des Fêtes et Cérémonies travaille sur le prochain marché de Noël dont le thème sera le village du Père Noël. Les ateliers du mercredi vont reprendre au presbytère. La commission recherche du tissus rouge, orange et vert.
- * <u>PLUI</u>: M. MALO signale que suite à des échanges entre la Communauté de Communes Campagne de Caux et les Services du SCOT, le PLUI risque de ne pas être terminé avant les prochaines élections municipales.

- * <u>Conseil d'école</u>: M. BARTHELEMY signale qu'une fenêtre est bloquée dans les toilettes de l'école Henri Blanc. M. AUBER Bernard, menuisier, préconise le changement de la fenêtre. M. BARTHELEMY informe également que les toilettes de l'école sont de plus en plus souvent bouchées.
- * <u>Subvention pour les associations</u>: L'ensemble des associations remercie le conseil municipal pour la subvention, qui leur a été votée lors de la séance précédente. M. BARTHELEMY signale qu'il est toujours dans l'attente des documents de l'association des Parents d'Elèves de l'Ecole Notre-Dame. Puis il donne lecture d'un courrier de M. le Président du Club Sportif Bréautais, qui est surpris d'avoir une baisse de 200 euros sur la subvention communale allouée en 2019. M. RIOULT, Président du CSB, fait référence au bilan 2018 de l'association qui présente un résultat légèrement négatif. Il précise que la baisse de la subvention a un impact sur le fond de la trésorerie de l'association pourtant indispensable pour les avances notamment en cas de mauvaise météo lors de la course cycliste. M. le Président du CSB informe qu'une perte de la subvention est compensée par une revalorisation des cotisations des adhérents. Le CSB demande que le conseil municipal statue sur leur demande. Un échange a lieu au sein de l'assemblée.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le montant de la subvention allouée au CSB lors de la séance du 5 juin 2019, à savoir 700 euros.

* Remplacement du matériel éclairage public au stade de football: M. LECARPENTIER présente la proposition du Syndicat Départemental d'Energie 76 concernant le renouvellement de l'éclairage public du stade de football situé route d'Antiville (affaire EP-2019-0-76141-M2494). Ce projet concerne l'installation de 6 projecteurs de type Leds pour un montant prévisionnel de 17162,95 euros TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 6776,75 euros TTC.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet ci-dessus
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 6776,75 euros TTC
 - de demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- d'autoriser les Adjoints dans l'ordre du tableau à signer tout acte afférent à ce projet notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX POUR GROUPEMENT DE COMMANDE DES POINTS D'EAU INCENDIE (n°3/07-2019)

Mme THUMEREAU donne lecture d'un courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) signalant que les Sapeurs-Pompiers doivent procéder aux reconnaissances opérationnelles des points d'eau d'incendie de la commune. Elle précise que la communauté de communes Campagne de Caux propose la signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour l'installation, le contrôle technique et de débit et la maintenance des points d'eau incendie. Lors de sa réunion du 1^{er} juillet, la commission communale du SDIS a étudié le rapport de Véolia sur le contrôle et l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie. En l'absence d'éléments notamment en matière de chiffrage, la commission communale signale que l'assemblée n'est pas en mesure de justifier ses besoins. Cette question sera inscrite à une prochaine séance.

ACCORD LOCAL ET DESIGNATION DU NOMBRE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LE PROCHAIN MANDAT 35 ou 42 (n°4/07-2019)

Sur demande de la communauté de communes Campagne de Caux, Mme THUMEREAU signale que le conseil municipal doit se positionner sur la désignation du nombre des conseillers communautaires pour le prochain mandat. Les propositions sont 35 ou 42 conseillers. Pour ces deux propositions, le nombre de délégués pour représenter la commune de BREAUTE resterait à 3.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

DECIDE avec 8 voix pour 35 (Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. VAN-DERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme FLOURY, M. MALO); 2 voix contre 35 donc pour 42 (M. BARTHELEMY, M. GUILLAIN) et 3 abstentions (M. PERIER, Mme BROUTE, Mme LEFRAN-

COIS) de fixer le nombre des conseillers communautaires à 35 sièges et ce, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux fixé en mars 2020.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 910/ RD 52 : OUVERTURE DES PLIS (n°5/07-2019)

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai dernier, Mme THUMEREAU indique que l'ouverture des plis pour l'aménagement du carrefour RD910 / RD52 a eu lieu le 24 juin dernier. Un exemplaire du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Craquelin est distribué à chaque conseiller municipal. Ce rapport fait apparaître les réponses suivantes :

- * pour le lot 1 Voirie Réseaux Divers (estimation du Maître d'œuvre : 129500 €) :
 - entreprise GAGNERAUD avec 164570,75 €
 - entreprise EUROVIA avec 145892,44 €
- * pour le lot 2 Feux Tricolores (estimation du Maître d'œuvre : 49700 €) :
 - entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT avec 45947,50 €
 - entreprise CEGELEC : offre rejetée pour cause inappropriée.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal

DECIDE avec 10 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, Mme FLOURY, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) et 3 abstentions (M. LECARPENTIER, M. BARTHELEMY, M. GUILLAIN) de désigner les entreprises suivantes pour l'aménagement du carrefour RD 910/ RD 52 :

- * lot 1 Voirie Réseaux Divers : EUROVIA pour un montant de 145892,44 € HT
- * lot 2 Feux tricolores : RESEAUX ENVIRONNEMENT pour un montant de 45947,50 € HT

DECIDE avec 10 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, Mme FLOURY, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) 1 contre (M. LECARPENTIER) et 2 abstentions (M. BARTHELEMY, M. GUILLAIN) de solliciter auprès du Département l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision de la Commission Permanente sur la demande de subvention

AUTORISE le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau à effectuer les démarches et signer les marchés et les pièces annexes avec les entreprises susnommées.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'opération Travaux Divers de la section d'investissement du budget 2019.

POLE PARAMEDICAL: AVENANT N°1 DE L'ENTREPRISE ISAAC (n°6/07-2019)

Mme THUMEREAU informe que le décompte définitif de l'entreprise ISSAC, concernant le lot Menuiseries extérieures du Pôle Paramédical, a été récemment réceptionné en mairie. Ce décompte comprend des travaux supplémentaires d'un montant de 534 euros HT concernant le remplacement d'une baie ouvrant à la française par une baie formant issue de secours et ce, suite à la demande du bureau de contrôle. Elle demande l'avis du conseil municipal sur ces travaux supplémentaires, qui font donc l'objet d'une demande d'avenant n°1.

Les conseillers municipaux présents et membres de la commission du Pôle Paramédical n'étant pas informés de ce travail supplémentaire, le conseil municipal DECIDE d'approfondir cette demande d'avenant.

DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU (n°7/07-2019)

En janvier 2019, une famille de Bréauté a subi un sinistre ; leur maison a été totalement détruite par un incendie accidentel. Afin de permettre la délivrance du permis de construire de la reconstruction de leur habitation, la communauté de communes Campagne de Caux demande l'accord du conseil municipal pour effectuer une modification simplifiée du PLU.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

Donne son accord à la communauté de communes Campagne de Caux pour réaliser une modification simplifiée du PLU.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (n°8/07-2019)

L'assemblée prend connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de Maître MAHE RUELLAN-LIMARE, notaire à Bolbec, pour la parcelle cadastrée section B 763, située Impasse du Moulin.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour (M. BARTHELEMY ne prend pas part au vote),

DÉCIDE de ne pas préempter sur la parcelle cadastrée sections B n°763, située impasse du Moulin.

QUESTIONS DIVERSES

- * Suite à une réclamation reçue par Mme THUMEREAU, il est demandé de tailler les arbres dans le jardin du presbytère. L'assemblée décide que la taille doit être faite à l'automne. Mme THUMEREAU signale qu'une paroi opaque a été posée sur l'abribus de l'avenue du 8 mai gênant ainsi la visibilité des véhicules de la route de la Voie Romaine. Mme THUMEREAU informe que des panneaux de signalisation ont été endommagés sur la route de Vattetot-sous-Beaumont et sur la route des Trois Cornets.
- * M. LECARPENTIER demande que les chemins de randonnée soient fauchés par la communauté de communes Campagne de Caux.
- * Mme FLOURY signale que lors du fauchage des bas-côtés de la rue Jean Foubert, une bâche posée par un riverain a été arrachée. Elle signale que l'acquéreur de l'ancien bureau de poste a obtenu ses prêts. La signature de l'acte de vente aura probablement lieu en août.
- * M. MALO signale la présence d'un trou le long du city-stade. M. BARTHELEMY répond qu'un poteau, stocké à l'atelier, doit être reposé à cet emplacement. M. MALO remarque que des mauvaises herbes ont poussé sur le talus du Pôle Paramédical.
- * M. BARTHELEMY demande si un trottoir est prévu sur la route de Manneville le long du Pôle Paramédical. Il est répondu que ce trottoir n'est pas prévu pour l'instant. M. BARTHELEMY informe que de l'eau et de la terre stagnent sur la route de la Voie Romaine à hauteur du numéro 901. Il demande si la communauté de communes Campagne de Caux peut intervenir. Il signale que M. PHILIPPE, domicilié route de la Voie Romaine, a subi un refoulement des eaux usées dans sa maison, suite à un mauvais fonctionnement de la pompe de relevage. Il demande que ce problème soit approfondi.
- * Mme TAUVEL signale que le jury du concours communal des jardins fleuris effectuera son passage fin juillet début août.
- * Mme LEFRANCOIS fait part de réclamations sur le manque d'entretien des parterres communaux. Elle demande si le poteau EDF situé route de Manneville va être déplacé. M. LECARPENTIER précise que ce type de déplacement doit se faire par le SDE76.
- * M. LECARPENTIER informe qu'il a commandé les travaux de réfection du chauffage des vestiaires sportifs à l'entreprise DECHAMPS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des Membres présents.